Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demande de naturalisation par descendant

Par Nouriib

Bonjou,
Le 05/02/23 envoyé un dossier de demande de la nationalité française par ascendant(mes deux enfants, et mes deux petites filles)
En juillet ils ont envoyés un courrier recommandé
Comme j'étais en vacances hors la France, je suis en Tunisie, le courrier est retourné m, aujourd'hui j'ai appris par courrier recommandé que mon dossier est Classé sans suite.

Entre temps moi de mon côté j'ai contacté la préfecture de l'Oise 60,pour demander des nouvelles de mon dossier, j'ai reçu un retour me demandant le numéro étranger de 10 chiffres sur ma carte de séjour j'ai bien eu une réponse avec un numéro de dossier, dans le mail me disent que mon dossier sera traité dans 8 mois à 10 mois et pas la peine de nous envoyé pour savoir l'avancement du dossier c'est eux qui vont me contacter pour des papiers manquants où me donne RDV pour l'entretien.

Voilà ce que c'est passée
J'ai à ma possession les mails
Du 21/08/23.
Je vous prie de m'éclairer sur cette situation.
Dans l'attente de vous lire,
Veuillez agréer mes sincères salutations distinguées.

Mme xxxxx anonymisation
Nationalité Tunisienne
Je suis retraité vécu en France plus que 50 ans

Par Nihilscio

Bonjour,

Il faut être patient. L'article 21-13-1 du code civil vous permet de réclamer la nationalité française si les conditions suivantes sont bien réunies :
- vous avez au moins soixante-cinq ans ;
- vous résidez régulièrement et habituellement en France depuis au moins vingt-cinq ans ;
- au moins un de vos enfants est de nationalité française.

Si votre demande est refusée et qu'elle vous semble injustifiée, vous pourriez saisir le tribunal judiciaire. Un avocat vous serait nécessaire.